

COLLOQUE

Le contrôle de l'accès des mineurs à la pornographie en ligne



COUR DE CASSATION

Jeudi 25 mai 2023

De 17h à 19h30

Grand'chambre de la Cour de cassation

S'inscrire
en présentiel



Le contrôle de l'accès des mineurs à la pornographie en ligne

La question de l'accès des mineurs à la pornographie en ligne suscite de nombreux débats, entre nécessité de protéger les mineurs et respect des droits et libertés des internautes majeurs. L'exigence d'un contrôle au-delà d'une simple déclaration de majorité, résultant de la loi n° 2022-936 du 30 juillet 2020, est-elle réellement efficace ? Le gouvernement français s'est saisi de la question en février 2023 en annonçant la mise en place, dès septembre, d'un système de vérification en double anonymat. Un tel choix est-il techniquement pertinent afin d'être pleinement efficace et de contrer toute tentative de détournement ? Ce système sera-t-il suffisamment encadré pour opérer une balance équilibrée entre les différents intérêts en présence ? D'autres mesures sont-elles envisageables ? Et qu'en est-il à l'étranger alors que, selon le ministre délégué chargé du numérique la France « sera le premier pays du monde à proposer une solution comme celle-là » ?

compétentes français et étrangers, le jeudi 25 mai 2023, de 17h00 à 19h30.

Directeur scientifique : **Hugues Fulchiron**

Coordinatrice scientifique : **Margot Musson**

Avec la participation de :

- **Thomas Dautieu**, directeur de la Direction de l'accompagnement juridique (CNIL),
- **Hugues Fulchiron**, professeur agrégé des Facultés de droit, conseiller en service extraordinaire à la Cour de cassation,
- **Agathe Lepage**, professeur à l'université Panthéon-Assas,
- **Margot Musson**, chercheur au Centre de droit de la famille (Université Jean Moulin Lyon 3),
- **Ludovic Paillet**, professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3,
- **Laurence Pecaut-Rivolier**, magistrate, membre de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM),
- **Sophie Couvez**, Auditrice au service de la documentation, des études et du rapport - cheffe du Bureau des droits fondamentaux, du droit de l'Union européenne et du droit comparé
- **Conclusion par :**
- **Charlotte Caubel**, Secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance